



Bruxelles, le 12 octobre 2017

## **Congrès de la CSC bruxelloise**

# **Bâtissons du lien à Bruxelles**

La CSC Bruxelloise<sup>1</sup> s'est réunie en Congrès ce 12 octobre 2017. Il s'agit de son deuxième Congrès, le premier ayant été réuni en 2013.

Faisant suite à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, ce congrès visait avant tout à s'approprier les nouvelles compétences dévolues à la région bruxelloise en matière d'emploi, d'allocations familiales, de santé, de loyers, etc... Il voulait aussi actualiser les positions de 2013 sur divers sujets d'actualité, comme la mobilité, les nouvelles tendances de l'économie. Nous espérons avoir convaincu les militants que les sujets traités sont importants et intéressants, car ils touchent au cœur des préoccupations syndicales.

Les sujets traités ont été choisis par les militants dans le cadre très général de la cohésion sociale, traduite par le titre « Bâtissons du Lien » (BxL).

Bruxelles est une ville riche. Sur le plan économique, c'est le premier pôle belge, le troisième pôle européen. Sur le plan culturel, pour ce limiter à un seul exemple, Bruxelles est, de loin, le premier pôle belge d'enseignement supérieur.

Mais cette richesse économique et culturelle est inégalement répartie entre les habitants de la région. Celle-ci a aussi le revenu moyen par habitant le moins élevé de Belgique ; la région bruxelloise compte la plus forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur, mais aussi la plus forte proportion de décrochage scolaire.

---

<sup>1</sup> Le Comité régional bruxellois de la CSC, c'est-à-dire l'instance de la CSC compétente pour les affaires régionales bruxelloises.

Il y a donc un problème de redistribution des richesses. Autrement dit du travail pour une organisation syndicale, dont la première vocation est d'assurer, sur une base aussi égalitaire que possible, le développement de la personne humaine, sur le plan matériel comme sur le plan culturel et spirituel.

Bruxelles est aussi la ville la plus cosmopolite d'Europe, et une des villes les plus cosmopolites du monde. Cela fait partie de ses gênes depuis qu'elle a acquis le statut de ville et capitale des ducs de Brabant, puis des Pays-Bas. Il faut trouver un modèle de cohésion sociale qui ne sera sans doute pas le « half en half » à la Bossemans et Coppenolle, mais ne sera pas non plus la simple juxtaposition de ghettos. Les attentats de 2016 ont montré que ce modèle de cohabitation est fragile, doit être sans cesse remis sur le métier.

Pour affronter tous ces défis, Bruxelles peut mobiliser la grande richesse de sa vie associative, y compris au sein des organisations syndicales. Nous voyons germer, petit à petit, un modèle de concertation sociale dont, malheureusement, les autres régions semblent au contraire vouloir s'écarter –sans parler de son état de déliquescence au niveau fédéral, en raison de la politique du gouvernement actuel. Ce modèle aussi est encore fragile. Mais la CSC bruxelloise souhaite dire qu'elle y croit et qu'elle s'investira à fond pour le faire réussir.

A côté de ces préoccupations de fond qui font l'objet des « lignes de forces » adoptées par le Congrès, la CSC bruxelloise a voulu affirmer ses positions sur quelques sujets d'actualité –nous nous permettons de renvoyer à nos « résolutions d'actualité ».

## **Résolutions d'actualité**

### **1. Situation politique.**

Les militant.e.s de la CSC ont été outré.e.s par certaines dérives politiques et par leurs conséquences sur les usagers et le personnel de plusieurs institutions. La nécessaire moralisation de la vie politique ne doit pas servir de prétexte pour mettre en cause la méthode de concertation sociale mise en place par l'actuelle majorité bruxelloise, ni la mise en œuvre de son programme, particulièrement les points qui font l'objet des « priorités partagées » de la « stratégie 2025 ».

### **2. Iriscare**

Nous nous réjouissons du vote de l'Ordonnance créant « Iriscare ». Nous demandons la mise en œuvre rapide des mesures d'application, en particulier l'installation de son comité de gestion, instance de concertation privilégiée pour les matières que cet organisme sera appelé à prendre en charge. Les matières sociales transférées dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat doivent être intégrées dans une logique cohérente avec les matières qui dépendaient déjà de Bruxelles. Les travailleurs des secteurs concernés doivent être impliqués, via leurs centrales professionnelles, dans

la concertation relative à ces matières. A cette fin nous demandons, soit le maintien du Conseil de l'aide aux personnes de la Cocom, soit son intégration dans « Iriscare ».

### **3. Allocations familiales**

Nous appelons le gouvernement de la Cocom à tout mettre en œuvre pour pouvoir reprendre en même temps que les autres entités la gestion administrative du système. Quant au contenu du système, nous appelons au contraire à ce que toute réforme soit précédée d'une étude des besoins des familles de la région bruxelloise et d'une concertation approfondie avec toutes les parties prenantes, y compris les interlocuteurs sociaux.

### **4. Commerce**

Nous appelons à une politique de développement du commerce qui soit en harmonie avec le développement urbain des quartiers. Nous mettons en doute la pertinence de projets pharaoniques qui servent les intérêts de leurs promoteurs, mais non l'intérêt général de la région et des travailleur.ses du secteur. Nous demandons une concertation au niveau régional sur certains éléments qui concernent le personnel, par exemple l'ouverture du dimanche, la mobilité, la sécurité.

### **5. Migrations**

Nous dénonçons la traque des militant.es sans papiers organisée par le gouvernement fédéral, ses pratiques d'intimidation et d'arrestations, les pressions exercées sur les polices locales. Nous disons que la lutte des travailleur.ses sans papiers pour la régularisation est un combat syndical juste, car il s'agit d'exercice de droits fondamentaux, y compris en termes de droit du travail. La façon dont on criminalise les demandeur.ses d'asile et des travailleurs-ses sans papiers compromet aussi leur défense contre les employeurs qui abusent d'eux.

### **6. Aéroport**

Nous disons que Brussels Airport est un élément important de la vie économique bruxelloise. Nous appelons à ce qu'il soit, davantage qu'à présent, un vivier d'emploi pour les Bruxellois. Cela implique notamment d'améliorer la desserte de l'aéroport par les transports en commun à partir de la région bruxelloise. Nous appelons à une concertation entre tous les niveaux de pouvoir pour régler les nuisances nées du survol de zones habitées par les avions au décollage ou à l'atterrissage. Le principe de base de cette concertation est le respect des normes de bruit en vigueur depuis plusieurs années en région bruxelloise.

## **7. Décret « inscriptions ».**

Des procédures d'inscription transparentes, centralisées et informatisées, durant tout le cours de l'enseignement obligatoire, sont indispensables pour assurer la scolarité de tou.tes, améliorer la mixité sociale et promouvoir la justice dans le traitement des élèves.